

## **CONSEIL MUNICIPAL DE TAUVES**

### **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU MERCREDI 18 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze, le mercredi dix-huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de TAUVES, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERRE Christophe, Maire.

Etaient présents : SERRE Christophe, SERRE Patrick, VERGNOL Christophe, GIAT Laurent, DESPREZ Céline, GREGOIRE Bernard, DAUPHIN Marie-Claude, DAVID Anthony, BONHOMME Didier, BOYER Marie-Noëlle, CASSON Régis, BOUCHEIX Valérie, MARTIN Sébastien, ROUX Alexia, MOLINIER André.

Excusées: Marie-Claude DAUPHIN (pouvoir à Patrick SERRE), Alexia ROUX (pouvoir à Christophe VERGNOL)

Secrétaire de séance: GIAT Laurent

Date de convocation: 12 juin 2014

#### **POINT SUR LE PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES**

Un agent est en arrêt depuis le 24 février 2014, actuellement en rééducation au centre médical de Pionsat. Une demande de classement en longue maladie a été faite auprès du comité médical du centre de gestion.

Un autre agent est également en arrêt depuis son hospitalisation le 6 mai 2014, et actuellement en convalescence au centre médical Clémentel.

#### **RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT AIDE A DUREE DETERMINEE (20 H PAR SEMAINE)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emploi en contrat aide à été crée en 2013 pour un an du 6 août 2013 au 5 août 2014.

Considérant les absences pour congés et arrêts maladie des agents titulaires, il propose au Conseil Municipal de renouveler ce contrat pour une nouvelle année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve cette décision
- valide le renouvellement de cet emploi aidé d'adjoint technique 2ème classe du 6 août 2014 au 5 août 2015 pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures
- fixe sa rémunération sur la base du taux horaire du SMIC en vigueur.
- charge le Maire des formalités et l'autorise à signer les documents nécessaires.

Le Maire précise par ailleurs que l'agent recruté a pu passer et obtenir son permis poids lourds (coût 2 075 € avec subvention de 1 350 € du Fonds d'Intervention des Personnes Handicapés de la Fonction Publique).

#### **CREATION D'UN SECOND CONTRAT AIDE A DUREE DETERMINEE (20 H PAR SEMAINE)**

Considérant les absences pour congés et arrêts maladie des agents titulaires,  
Considérant qu'un premier emploi aidé vient d'être renouvelé pour un an du 6 août 2014 au 5 août 2015,

Considérant que cela reste insuffisant pour faire fonctionner au mieux les services techniques, il propose au Conseil Municipal de créer un nouveau contrat aidé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve cette décision
- valide la création d'un second emploi aidé d'adjoint technique 2ème classe du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures
- fixe sa rémunération sur la base du taux horaire du SMIC en vigueur.
- charge le Maire des formalités et l'autorise à signer les documents nécessaires.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX**  
**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET D'ADJOINT TECHNIQUE**  
**TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE AVEC SUPPRESSION SIMULTANEE**  
**D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET D'ADJOINT TECHNIQUE**  
**TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE**

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe en lieu et place du poste actuel d'adjoint technique territorial de 1ère classe, affecté aux services techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er juillet 2014
- décide de supprimer à cette même date le poste équivalent d'adjoint technique territorial de 1ère classe et de saisir à cet effet le comité technique paritaire du Centre de Gestion.
- précise que cet agent sera rémunéré selon la grille indiciaire échelle 5 ( indices bruts allant de 299 à 446)
- charge le Maire de toutes le formalités et l'autorise à signer les documents nécessaires.

**FONCTIONNEMENT DE LA FUTURE SALLE DE SPECTACLE, PERSPECTIVE**  
**REDEFINITION D'UN POSTE**

Le Maire indique qu'il sera assuré par un employé communal formé, rémunéré par la Commune. La Communauté de Communes Sancy Artense, participera financièrement à ces charges de personnel. Cela impliquera à priori la redéfinition de l'un des postes actuels d'adjoint technique.

Le Maire précise que Philippe MARTIN est désormais chef des services techniques.

**ADHESION AU SERVICE RETRAITES DU CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DOME**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations de fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 24 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007, qui autorise le Centre de Gestion à assurer toutes tâches en matière de retraite et d'invalidité pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics,
- Vu les lois n° 2003-775 du 21 août 2003 et n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites,
- Vu le décret n° 2003-1303 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,
- Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme n° 2014-19 en date du 11 avril 2014,
- Considérant que les collectivités territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion au service retraites créé par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,
- Considérant les prestations spécifiques offertes par le service retraites du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme telles que décrites dans la convention d'adhésion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- décide d'adhérer au service retraites compétents en matière de procédures des actes de gestion du régime spécial afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL
- prend acte que les barèmes actuels prévoient une tarification liée au nombre d'agents affiliés à la CNRACL dans la collectivité et pourront être actualisés par décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion,
- autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le centre de Gestion du Puy-de-Dôme,
- inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au service retraites.

### **CONTRAT D'ASSURANCE DES SALLES D'EXPOSITIONS**

Le Maire expose au Conseil Municipal que certaines expositions de valeur imposent une assurance spécifique, et précise qu'il serait judicieux de prévoir un contrat annuel pour l'ensemble des expositions.

Il fait part pour cela de la proposition des assurances AXA, EIRL Karine GAUDEFROY, à Issoire, proposant une assurance à l'année pour une cotisation de 600 €, sachant que les déclarations d'expositions temporaires feront l'objet d'un avenant de régularisation (prime de 100 € par évènement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
- accepte cette proposition et autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

### **CONVENTION AVEC LA SOCIETE KIZOU AVENTURES POUR LA LOCATION DE STRUCTURES GONFLABLES ET L'ANIMATION DU 6 JUILLET AU 24 AOUT 2014**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de la société KIZOU aventures, basée à Clermont-Ferrand, qui offre à la location des structures gonflables aux communes intéressées.

Un projet a été établi pour Tauves pour la location de 4 jeux gonflables, pour la période du dimanche 6 juillet au dimanche 24 août pour un coût de 4000 €.HT plus 300 €.HT de dépôt sur site et installation (court de tennis), ouvert du dimanche au vendredi de 15 h à 20 h avec une animation le vendredi soir.

La société se charge du transport et de l'installation des jeux, et du recrutement d'un animateur qu'elle rémunèrera directement.

La partie rémunération de l'animation correspond à un coût total de 3950 €.HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'accepter cette proposition telle qu'elle est détaillée ci-dessus
- décide, de fixer des tarifs d'entrée à:
  - 3 € le ticket pour une séance
  - 30 € les 12 tickets
  - 20 € les 12 tickets (enfants dont les parents ou grands-parents habitent la commune)

Les entrées seront encaissées par la société qui les déduira du coût annoncé au moment de la facturation.

## **INFORMATIONS SUR LES SINISTRES EN COURS**

### Recours électoral:

le Maire rappelle au Conseil Municipal les observations inscrites par Roland Laurier, conseiller municipal sortant, sur le procès verbal du 1er tour des élections municipales (23 mars 2014). Le Maire indique que le Tribunal Administratif a été saisi.

Un mémoire en défense a été présenté pour la commune par la SCP Teillot Maisonneuve Gatignol Jean Fageole, avocats. Le Tribunal Administratif a statué. A cette date la décision reste à rendre.

### Ascenseur de la mairie:

Lors du mariage du 10 mai dernier, plusieurs personnes, en surnombre, ont utilisé l'élévateur de la mairie. Celui-ci s'est bloqué, avec à l'intérieur sept personnes dont trois personnes âgées.

La société Auvergne Ascenseur, contactée pour ce problème, a programmé l'envoi du technicien de garde, mais cela supposait un temps d'attente supplémentaire, alors inquiet de cette situation le Maire a fait appel aux pompiers qui sont donc intervenus, ont forcé la porte, et ainsi permis aux personnes de sortir.

Cet incident étant clos, un devis pour la réparation a été établi pour un montant de 5450 € HT. L'assurance de la commune ne prenant pas en charge ce type de sinistre, cette réparation resterait entièrement à charge de la commune, sauf si celle-ci décidait de se retourner contre la responsabilité civile des personnes physiques. Le dossier reste en attente. Le Maire a envoyé un courrier à Mme la Sous-Préfète d'Issoire, à l'Association des Maires du Puy-de-Dôme, ainsi qu'à l'Association des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme, considérant le coût exagéré du devis.

### Panneau indicatif extérieur mairie:

ce panneau fixé au mur de la mairie est tombé début juin, en raison de fortes rafales de vent. Endommagé, il doit être remplacé. Une déclaration de sinistre a été faite et un nouveau panneau commandé (montant 383,99 € TTC)

## **ECOLE PRIMAIRE: APPLICATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES EN SEPTEMBRE 2014**

Une réunion a eu lieu en Mairie avec les élus chargés plus particulièrement des questions scolaires et l'équipe enseignante. Ont été abordés le fonctionnement de l'école, la garderie, la cantine, puis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la prochaine rentrée de septembre 2014.

Le temps d'accueil périscolaire (facultatif pour les élèves, 3 heures par semaines) est proposé de la façon suivante:

le lundi et le mardi de 15 h à 16 h 30 pour le primaire

le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15 h 45 à 16 h 30 pour la maternelle

La mise en place de cette réforme nécessite le calcul des horaires (arrivée, garderie, cours, cantine) le redéploiement du personnel municipal, les activités à prévoir avec l'intervention d'animateurs extérieurs, mais aussi une maîtrise des dépenses, sachant de l'aide accordée devrait être de l'ordre de 3 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- confirme la mise en place de cette réforme à la rentrée de septembre 2014
- valide les horaires précisés ci-dessus
- confie le projet pédagogique à la commission école

## **INFORMATION SUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES 2013/2014**

Par courrier du 28 mai 2014 le Conseil Général fait savoir qu'il procèdera au remboursement de la participation familiale à partir du 3ème enfant transporté (136 € par exemple pour un enfant demi pensionnaire transporté en 2013/2014), la commune ne participant pas à ce financement.

## **SALLE POLYVALENTE ET DE SPECTACLE**

Le permis de construire modificatif est en cours d'instruction.

Lors de la réunion du 6 mai dernier, le conseil communautaire a décidé de procéder au lancement de la consultation des entreprises.

Une convention concrétisera la mise à disposition du foncier et du bâti.

L'actuelle salle polyvalente ne sera plus disponible après le 30 septembre.

Une convention pourrait éventuellement être signée pour l'utilisation d'une salle à la maison d'accueil Saint-Joseph pendant toute la durée des travaux. La commission animation ira voir sur place pour informer ensuite les associations.

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'estimation immobilière en date du 28 mai 2014 de l'actuel bâtiment à usage de salle polyvalente établie à la somme de 150000 €

## **AMENAGEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX – LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES – FIN CONVENTION D'OCCUPATION SAS ROUBEYRIE**

Le Maire rappelle que ce projet a été validé et que l'échéancier de réalisation de cette opération est programmé au deuxième semestre. Les dossiers de demandes de subventions sont en cours d'instruction. La maîtrise d'oeuvre a été confiée à Mr Bernard NEBOT, Société Télamon.

Il y a lieu de lancer dès maintenant la consultation des entreprises, considérant que les ateliers municipaux actuels ne seront plus utilisables dès lors que l'opération salle de spectacle aura démarré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- donne son accord
- charge le Maire de lancer la consultation des entreprises par parution dans la presse d'un avis d'appel public à la concurrence, marché de procédure adaptée
- décide de dénoncer la convention d'occupation temporaire entre la commune et la SAS ROUBEYRIE à la date du 31 août 2014
- délègue le Maire pour toutes formalités nécessaires.

## **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

Les travaux programmés Rue des Nobles ainsi que le déversoir d'orages sont terminés. Les tests d'étanchéité ont été concluants. Il reste maintenant à prévoir la réfection du revêtement.

## **AMENDES DE POLICE**

Le Maire expose au Conseil Municipal le dossier établi par les services de la Direction Départementale des Territoires, pour la réalisation d'opérations de sécurité et plus particulièrement pour la pose d'un rail de sécurité bois sur la voie communale reliant le village de Vassivières à la RD 29.

L'estimation financière est de 15 600 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- donne son accord, valide ce dossier et charge le Maire de déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès des services du Conseil Général.

### **ACHAT DE MATERIEL POUR LE CAMPING LES AURANDEIX**

Le Maire informe le Conseil Municipal que des achats de matériel électroménagers chez Mr Didier LUBIN (après mise en concurrence) ont été faits pour les huttes du camping, à savoir:

- 10 plaques de cuisson pour un coût total de 2988 € TTC
- 12 réfrigérateurs pour un coût total de 2148 € TTC

### **INFORMATION SUR TRAVAUX RESEAUX ELECTRIQUES**

- l'Entreprise Electrique a transmis en mairie une déclaration d'intention de commencement de travaux d'enfouissement de réseaux électrique à Noilhaguet

- l'Entreprise ROUX SAS à ISSOIRE a fait part une déclaration de ce même type pour le branchement ERDF SAS Manry Energies

### **ACHAT DE CHAINES A NEIGE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de prévoir le remplacement des chaînes à neige pour le tracteur John Deere servant au déneigement.

Pour cela il indique qu'il est en possession du devis établi par la Société MCDA à Saint-Sauves d'Auvergne, qui propose le matériel suivant:

- chaînes avant: type ultra haute résistance ARKTIK 440/80R24 pour un coût de 2950 € HT
  - chaînes arrière: type BISON 460/85R38 pour un coût de 3100 € HT
- soit un cout total de 6050 € HT

Il précise également que le Conseil Général subventionne ce type d'achat (montant HT de l'acquisition pris en compte plafonné à 2500 € HT pour une paire de chaînes, taux de 80%, plafond de subvention fixé à 2 000 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- donne son accord pour l'achat de chaînes à neige pour le tracteur John Deere
- accepte le devis présenté par la société MCDA pour un montant total HT de 6050 €
- charge le Maire de déposer la demande de subvention auprès du Conseil Général

### **AFFOUAGE**

Le Maire rappelle que chaque année à cette époque, il est procédé à l'établissement de la liste de l'affouage. Considérant la réforme du régime juridique des biens de sections (circulaire préfectorale du 14 janvier 2014 en référence à la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013) et la procédure d'aménagement foncier en cours, ce point est retiré de l'ordre du jour.

### **DEMANDES DE PARTICULIERS ET PROJETS PRIVES**

#### Lotissement Les Côtes:

le Maire rappelle que lors du bornage du lotissement il avait été convenu avec le riverain Mr MANRY de couper les frênes en bordure. Mr MANRY s'était engagé à le faire, mais a informé le Maire qu'il ne pourrait pas en raison des conditions que lui imposent ses mesures PAC – Des devis seront demandés pour élagage et renseignements à prendre à la Direction Départementale des Territoires.

### Projets privés:

L'aménagement du SPAR, de l'agence du Crédit Agricole, et les travaux de Bonilait Protéines sont terminés. Des travaux commencent à la laiterie Société Fromagère de Tauves.

Mr et Mme Lubin ont acheté l'ancien café Marion Rue du 19 mars, et vont y installer leurs deux commerces (tabac-presse-jeux et électroménager)

La boulangerie Lareng a bénéficié d'un prêt d'honneur pour s'installer.

Trois projets de reprises sont en cours: la boulangerie Molinier, l'Etude de Maître Mercier et le restaurant La Belle Epoque avec des contacts de repreneurs.

Une annonce a été publiée pour l'installation d'un coiffeur ou d'une coiffeuse. Une candidature, celle de Cindy Toda, a été reçue. La commune est prête à étudier un dossier pour acheter éventuellement un bâtiment qu'elle louerait ensuite, mais il y a d'abord nécessité d'une étude de marché.

Les décisions qui seront prises au cours de la prochaine assemblée générale de Limagrain pourraient avoir des retombées positives sur le magasin Agri Volcans.

### Demandes de particuliers:

Les demandes de particuliers concernant d'éventuels déclassements de domaine seront traités dans l'aménagement foncier (GILBERT, PORTELLI, MAUPAS ...)

## **FLEURISSEMENT**

Il est à ce jour en place. Des efforts ont été faits sur les entrées de bourg.

Maurice Malgat assure l'entretien. Une proposition de fleurissement des abords des deux stations services a été faite aux deux garagistes (zone faisant l'objet d'une autorisation de voirie).

## **DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS DE LA RIVE GAUCHE DE LA DORDOGNE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une baisse de fréquentation du service de transport "Messeix – Bort-les-Orgues", le Conseil Général n'a pas souhaité renouveler le contrat avec les cars du Chavanon, mais a néanmoins accepté de continuer d'assurer cette ligne jusqu'au 30 juin prochain (fonctionnement uniquement le samedi matin pour la liaison "Tauves Bort-les-Orgues")

La dissolution de ce syndicat est programmée au 1er octobre 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- considérant que la Commune de Tauves était adhérente à ce syndicat, et au vu des éléments précisés ci-dessus, la cotisation pour 6 mois est de 646,50 €
- valide la dissolution de ce syndicat au 1er octobre 2014,
- précise que le solde sera reversé à Sancy Artense Communauté

## **CONVENTION POUR L'ORGANISATION DU SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE – CIRCUIT TAUVES / BORT-LES-ORGUES**

Considérant la prochaine dissolution du Syndicat Intercommunal des transports de la Rive gauche de la Dordogne, Sancy Artense Communauté propose une convention d'organisation de cette ligne de transport en remplacement de la ligne "Messeix – Bort-les-Orgues" et sous forme d'un transport à la demande, liaison "Tauves – Bort-Les-Orgues" le samedi matin.

Cette convention précise les engagement de chacune des parties en présence. Elle est établie pour une durée de six mois à compter du 1er juillet 2014.

Le service est pris en charge par la Communauté qui perçoit la recette des usagers.

Le Conseil Général financera 50% du déficit restant à charge dans le cadre du service "bus des montagnes".

Les simulations proposées font ressortir un coût net restant à charge pour 6 mois de l'ordre de 2 400 €. Sur cette base la participation de Tauves se ferait à hauteur de 700 €, réévaluable en fin d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide l'ensemble de ces éléments
- autorise le Maire à signer la convention correspondante

### **SANCY ARTENSE COMMUNAUTE**

- Patrick SERRE et André MOLINIER sont proposés en tant que membres de la commission d'évaluation des transferts de charges.
- Transfert des pouvoirs de police: le Maire adressera un courrier au Président de la Communauté pour l'informer de son refus des transférer ses pouvoirs de police dans les domaines de l'assainissement non collectif, de l'élimination des déchets ménagers et de la réglementation en matière de politique de l'habitat.
- Commission intercommunale des impôts directs

La communauté demande que soient proposés quatre membres pour y siéger: sont proposés Régis CASSON, Paul STANISLAS, Christophe PLANE et Rémy MANCHE (hors commune)

### **CLOTURE DES REGIES DE RECETTES DES BASCULES COMMUNALES ET DU CAMPING MUNICIPAL**

A la demande de la Trésorerie du Mont-Dore,

- considérant que la régie de recettes des bascules communales ne fonctionne plus depuis le 27 décembre 2001,
- considérant que la régie de recettes du camping municipal ne fonctionne plus depuis le 31 mars 2007 (gestion par délégation de service public depuis le 1er avril 2007)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prononce la clôture de ces deux régies aux dates précitées.

### **LOCATION D'UN APPARTEMENT COMMUNAL A L'ANCIEN COLLEGE**

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande de Mr Bruno MOINS qui souhaite louer l'appartement situé au 3ème étage du collège à compter du 1er octobre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- donne son accord pour la location de cet appartement à Mr Bruno MOINS à compter du 1er octobre 2014
- fixe le loyer mensuel à 281 €
- décide qu'à compter du 1er octobre 2015, et afin de faciliter les révisions annuelles du prix des loyers, ceux-ci seront révisés en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE pour le 1er trimestre
- autorise le Maire à signer le bail sous-seing privé correspondant.

### **LOGEMENTS RUE DU 19 MARS – REVISION DES LOYERS AU 1ER JUILLET 2014**

Le Maire rappelle que par délibération du 25 février 2005, relative à la mise en location de ces logements, il a été décidé que les loyers seront révisés chaque année au 1er juillet en fonction de l'indice INSEE publié pour le quatrième trimestre.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit les loyers de ces logements du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015:



Référence logement	Locataires	Loyer mensuel 2014/2015
N°1 – RDC - T2	SCARPITTA Nicole	316,30 €
N°2 – RDC - T2	BERNARD Daniel	305,15 €
N°3 – 1er étage - T2	CHARBONNEL Philippe	260,94 €
N°4 – 1er étage - T2	RANCILHAC Henri	297,85 €
N°5 – Combles - T4	COURTADON Stéphane	462,39 €

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un logement Rue du Thuel est loué à compter à compter du 1er juillet 2014 à Mr Didier BOYER.

### **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Le Maire rappelle les termes de la délibération du 18 mars 2011 décidant de l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € après du Crédit Agricole pour une durée de douze mois.

Il propose de renouveler cette ligne de trésorerie aux conditions suivantes:

Montant: 200 000 €

Durée: 12 mois

Taux de référence: EURIBOR 3 MOIS (valeur J-2 ouvrés de la réalisation)

Marge: + 1,65 %

Au taux actuel de 1,856 % marge comprise

Fréquence des tirages : possibilités de tirages quotidiens par fax ou par mail : [collectivites.publiques@ca-centrefrance.fr](mailto:collectivites.publiques@ca-centrefrance.fr), du lundi au vendredi inclus, sans montant minimum, avec remise des fonds sous 24h maximum suivant une demande à J -1 avant 15 H par virement adressé au comptable public

Les intérêts sont calculés sur le nombre de jours exacts, la date de valeur étant celle du versement et de la réception des fonds ; ils sont payables trimestriellement à terme échu, avec une commission d'engagement de 0.20 % soit 400 €, règlement sur facture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du crédit Agricole Centre France aux conditions présentées ci-dessus

- charge le Maire des formalités nécessaires et l'autorise à signer le contrat correspondant ainsi que tous documents s'y rapportant.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Composition de la communale des impôts directs:

Notification de la Direction Régionale des Finances Publiques en date du 4 juin 2014:

#### TITULAIRES

BOUCHEIX Valérie  
VERGNOL Jean-Claude  
GAY Fabrice  
MOLINIER André  
FEREYROLLES René  
SERRE Bernard

#### SUPPLEANTS

GOICHOT Daniel  
CHALLEIL André  
MARTIN Sébastien  
HUGUET Laurent  
GUILLAUME Paul  
VERGNE Marie-Paule

Céline DESPREZ, Adjointe au Maire, a assisté à la rencontre organisée le 26 mai par la Caisse d'Allocations Familiales à l'attention de ses partenaires sur le Pays du Grand Sancy.

Dans le cadre d'une récente révision, le Chemin de La Chaille a été désinscrit du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Plan Canicule: comme chaque année, le niveau de veille saisonnière du plan canicule est déclenché du 1er juin au 31 août sauf si des conditions météorologiques particulières justifient son maintien. Le CLIC propose son aide pour la mise en place de ces dispositions. Ce dossier est confié à Marie-Claude DAUPHIN, présidente du SIAM (Syndicat Intercommunal d'Aide Ménagère de la Région de Tauves).

Assemblée générale de l'EPF SMAF le mardi 24 juin à 17 H au Sémaphore de Cébazat.

Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes: Compte rendu de la réunion du 4 février 2014 du comité de pilotage de l'antenne Clermont Montagne.

Commencement de la pose des panneaux de rues très prochainement.  
Décision de vendre au plus offrant l'ancien tracteur, l'ancienne élageuse et l'étrave.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a récemment été élu président de l'Association du Pays du Grand Sancy, et vice président du SMCTOM de la Haute Dordogne, en plus de la vice présidence de la Communauté de Communes. En raison de ses responsabilités territoriales importantes, il mobilise l'ensemble du Conseil Municipal pour un travail d'équipe et une répartition des rôles.